



ÉDITORIAL

Ce début d'année a été marqué par la solidarité

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel que nous avons lancé pour contribuer à créer un Fonds de solidarité, ou Fonds Victoria Falls, destiné à aider nos collègues du monde entier, en difficulté financière, à participer aux réunions internationales de l'ICOMOS. Vous contribuez ainsi à faire vivre l'association dans toute la richesse de sa diversité.

Une très grande majorité d'entre vous, soit 82%, ont apporté leur écot de 10€ et, parmi ceux-ci, 16,5 % ont été encore plus généreux, portant ainsi la somme totale récoltée pour la section ICOMOS Wallonie-Bruxelles à 1.315€, pour 133 membres en ordre de cotisation. Pour la section ICOMOS Vlaanderen-Brussel, la mobilisation a été nettement moins forte. En ce début d'année, 17 membres, sur 151 en ordre de cotisation, ont réagi favorablement et 5 d'entre eux ont versé plus que les 10€ demandés. La somme récoltée est actuellement de 280€.

Je remercie très chaleureusement tous ceux qui ont répondu favorablement à cet appel à la solidarité et encourage ceux qui ne l'auraient pas encore fait à venir grossir la cagnotte du Comité belge qui est reversée intégralement au Secrétariat international de l'ICOMOS.

Que chacun se rassure quant à l'usage qui sera fait de cet argent. Les critères seront fort semblables à ceux appliqués par le Getty Grant, voire même plus rigoureux encore. J'en avais longuement discuté avec Gaia Jungeblodt, la directrice du Secrétariat international, qui gère, à la totale satisfaction de ses donateurs, le Fonds du Getty.

Dans la lettre du mois de décembre et le dernier bulletin

n° 19, j'avais largement parlé de l'objet de ce Fonds de solidarité et des raisons de sa création rapide.

La gestion du Fonds sera assurée par le Secrétariat international, selon des règles dont les principales sont résumées ci-après.

Du point de vue du donateur :

- l'anonymat du don est garanti : aucun lien ne peut être établi entre le comité donateur et le bénéficiaire ;
- la sélection des candidats est faite par un comité indépendant (5 à 6 personnes), selon des critères objectifs : diversité géographique, profil scientifique du candidat, représentativité au sein de son comité national, ...
- la recherche de transports et logements décentes mais les moins onéreux possibles de manière à partager les sommes disponibles en un maximum de bénéficiaires ;
- l'établissement, chaque année, d'un bilan des dépenses.

Du point de vue du bénéficiaire :

- la nécessité d'une contribution financière personnelle, même minime ;
- l'obligation de faire, à temps, toutes les démarches administratives nécessaires pour l'obtention du passeport, du visa, des vaccins, ...

Il y a tout lieu de croire que l'initiative prise par le Comité belge débouchera rapidement sur l'organisation de ce Fonds de manière plus structurelle notamment par une contribution comprise dans la cotisation, comme le préconise d'ailleurs le Comité français.

Quelques mots des activités de la section ICOMOS Wallonie-Bruxelles

Les visites de chantiers remportent de plus en plus de succès. Alors que les participants étaient généralement au nombre de 30, ce nombre a progressivement augmenté en 2004. La dernière visite organisée à Liège le 19 février dernier a rassemblé plus de 60 participants dont une dizaine de la section ICOMOS Vlaanderen-Brussel. Un débat animé et de haut niveau a clôturé la journée. Arriverait-on enfin à débattre avec passion mais sans agressivité de ce qui, pour tous ceux travaillant dans le secteur du patrimoine, représente presque l'essentiel de leurs préoccupations ? Échanger nos informations, nous ouvrir à d'autres conceptions et développer notre sens critique : n'est-ce pas l'objectif principal de nos réunions ?

Le bulletin de liaison, coordonné avec enthousiasme par un de nos jeunes membres, tente à chaque numéro de développer un sujet en particulier. Cette livraison-ci s'attache à l'avenir des édifices du culte, sujet brûlant depuis des années déjà. Ce sujet ne concerne pas uniquement le clergé et les fidèles, mais toute la société civile. Depuis le Concordat, en cas de défaillance du propriétaire, l'entretien et le maintien de ces bâtiments sont à charge de tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions philosophiques et religieuses. Mais, outre cet aspect financier, il en est un autre, plus important encore à mes yeux. Ces édifices, qui font partie de notre patrimoine culturel commun, structurent nos villes et villages et ne peuvent, sans préjudice grave pour tous, rester inoccupés et à l'abandon. À de rares exceptions près, les nouvelles fonctions qu'on leur attribue ne sont pas salutaires, ni pour la symbolique du lieu ni pour la qualité du patrimoine qu'ils représentent. Il reste encore un champ immense de recherche, d'imagination et de savoir-faire pour relever ce défi. « Conserver le patrimoine culturel dans des villes et des paysages en mutation », tel est le thème qui sera développé lors du symposium scientifique à Xi'An en octobre 2005. Dans le cas des édifices du culte, c'est le bâtiment lui-même qui, par son implantation et sa symbolique, a un impact essentiel sur son milieu.

Pour mon dernier mandat de trois ans au sein du Conseil d'Administration – les statuts, que j'ai contribué à rédiger, prévoient un maximum de trois mandats de trois ans consécutifs pour un administrateur –, j'ai souhaité m'engager plus pour l'association. C'est pourquoi j'en ai assuré la présidence. Ce mandat au sein de la section ICOMOS Wallonie-Bruxelles prend fin après les élections du 19 mars 2005. Mon mandat pour la présidence du Comité belge s'achève lors de la réunion annuelle du Comité belge, en mai 2005. Je remercie tous les admi-

nistrateurs et tous les membres qui ont pris, pendant ces trois ans, une part active dans l'association. Sans eux, rien n'aurait pu être mené.

Brigitte Libois
Présidente de l'ICOMOS Belgique et
de l'ICOMOS Wallonie-Bruxelles (2002-2005)

BONHEURS ET MALHEURS DU PATRIMOINE RELIGIEUX BRUXELLOIS

Capitale de l'Europe, Bruxelles est une ville multiculturelle. Plus de 50 % de sa population est étrangère ou d'origine étrangère, issue d'une immigration récente et provenant des cinq continents. Cela ne signifie nullement que les lieux de culte sont à Bruxelles plus nombreux qu'ailleurs. Ils sont fort probablement plus diversifiés que dans le reste du pays, mais bien que les lieux de cultes reconnus soient répertoriés, aucun inventaire exhaustif n'est jamais venu conforter cette hypothèse. Cependant, toutes religions reconnues confondues, on peut estimer à environ deux cents le nombre d'édifices affectés ou ayant été affectés au culte, les trois-quarts d'entre eux relevant de la religion catholique. Parmi ces édifices, cinquante-deux sont classés, dont une large majorité de lieux de culte catholiques. Seules une chapelle protestante – à savoir l'ancienne chapelle du Palais de Charles de Lorraine, place du Musée à Bruxelles, classée depuis 2002 –, une église orthodoxe – l'église orthodoxe Russe de l'avenue de Fré, classée depuis 1984 – et une synagogue – la grande Synagogue de la rue de la Régence, classée depuis 1995 – rendent compte du caractère multiculturel de la Bruxelles moderne. Notons qu'aucun lieu de culte musulman n'est classé alors que l'importance de la communauté musulmane à Bruxelles est évidente.

Sur cette question du patrimoine religieux, la comparaison avec la Région wallonne est malaisée. La ventilation est difficile à faire au niveau de la nature des biens : églises, chapelles, abbayes, temples, synagogues, mosquées, en activité, désaffectées ou en ruines. Retenons que Bruxelles compte 52 édifices classés, alors qu'ils sont plus de 700 en Wallonie, pour une population à peine trois fois supérieure. Le constat ne doit pas conduire à des conclusions hâtives. Bruxelles ne compte que 83 paroisses et la Wallonie plus de 2000. La concentration

de la population dans la capitale a de tous temps réduit la distance entre le fidèle et son lieu de culte, rendant de ce fait inutile la multiplication de ceux-ci. La dimension moyenne d'une paroisse bruxelloise est de 12000 habitants, alors qu'elle est de l'ordre de 2000 en Wallonie. Il y a donc proportionnellement beaucoup moins d'églises et de lieux de culte à Bruxelles qu'en Région Wallonne, et ceci explique en grande partie la forte différence dans le nombre d'édifices protégés.

Des églises paroissiales mal aimées au style néo déprécié ...

Si les vingt églises paroissiales bruxelloises construites avant la chute de l'Ancien Régime sont classées, la situation des nonante églises paroissiales des XIX^e et XX^e siècles, dont de nombreuses sont l'œuvre d'architectes de renom et dont seules douze sont classées et singulièrement aucune des églises de l'après-Seconde Guerre Mondiale, nous confronte à cette question cruciale : doit-on et peut-on classer davantage et selon quels critères ? Interrogation qui plaide en faveur de la réalisation d'un inventaire scientifique jusqu'aujourd'hui absent. Il nous suffit d'évoquer quelques dossiers de classement en suspens — l'église Notre-Dame de Laeken et son importance historique, l'église Sainte-Alène de Forest, représentative du modernisme dans l'architecture religieuse, l'église Notre-Dame de l'Annonciation et son importance pour le quartier Brugmann à Ixelles, ou encore l'église Saint-Vincent de Paul à Anderlecht — pour appeler de nos vœux une politique raisonnée de protection en la matière. Nécessité d'autant plus grande que le contexte et les conditions de bonne conservation des églises se sont profondément modifiés au cours des quarante dernières années.

En effet, avant 1960, lorsqu'une église était démolie, c'était généralement pour faire place à un édifice plus vaste et plus beau. Dans bien des cas, la nouvelle église était bâtie à proximité de l'ancienne et celle-ci était conservée comme chapelle (telle l'ancienne église Sainte-Anne à Auderghem ainsi que l'église Notre-Dame à Laeken), ou était désacralisée et vouée à des activités culturelles telles les églises Sainte-Agathe à Berchem, Saint-Adrien à Ixelles, ou encore Saint-Nicolas à Neder-Over-Hembeek.

Le recul de la pratique religieuse ressenti dès le début des années 60' conduira en revanche, dans certains cas, les pouvoirs locaux en charge de l'entretien des églises à juger excessives les dépenses effectuées pour des édifices fréquentés par un nombre réduit de pratiquants, sans qu'il faille nécessairement y voir la pression des milieux

laïques ou anti-cléricaux. Le phénomène est plus complexe. Le concile Vatican II s'achève en 1965. Ses conclusions vont modifier radicalement la liturgie des célébrations dominicales et la conception de l'accueil des fidèles. L'accent est mis sur la simplicité et le dépouillement dans l'aménagement des lieux de culte.

Le décorum, souvent de haute valeur artistique, mis en place au XIX^e siècle, est jugé artificiel, inutile, voire ridicule. Dans nombre d'églises, les autels, les chaires à prêcher, les confessionnaux, mais aussi le petit mobilier et la statuaire jugée sulpicienne sont démontés et vendus. Les décorations et les peintures murales disparaissent sous une couche de latex blanc. Des cloisons et des faux plafonds sont parfois installés pour réduire l'espace réservé au culte. A cela s'ajoute la condamnation extrêmement sévère des styles historicisants par les mouvements modernistes. Cette condamnation apparaît dès l'après-guerre. Les constructions néogothiques, néoromanes, néobaroques ou autres étaient considérées comme des copies médiocres et vulgaires d'édifices « authentiques » plus anciens. La combinaison de ces trois facteurs — disproportion entre le nombre de fidèles et les coûts d'entretien, modifications de la liturgie et de la conception des lieux de cultes, et le rejet des styles historicisants — a très souvent conduit à ce que nous pouvons appeler « le syndrome de l'église mal aimée ». Ce syndrome est à l'origine de tous les déboires dont les églises ont été ou sont encore les victimes à Bruxelles. Quelques exemples parmi d'autres ayant conduit à la perte d'éléments importants du patrimoine bruxellois, suffisent à illustrer ce phénomène.

Commencée en 1885 et consacrée en 1900, l'ancienne église néogothique Sainte-Gertrude d'Etterbeek, due au talent de l'architecte Hansotte, était une œuvre puissante. Sa tour, en particulier, portait la flèche en bois la plus haute jamais construite à Bruxelles. Elle était le point d'orgue de la longue perspective montante de la rue Général Leman. La place Van Meyel, aménagée autour du nouvel édifice, en adopta naturellement le style. Elle se borda d'immeubles néogothiques, souvent de belle facture, qui formaient avec l'église un ensemble urbain d'une très grande cohérence. Sa flèche endommagée par une tempête en 1972, et les fondations de son avant-corps sud-ouest touchées par la rupture d'une canalisation en 1993, suffirent à convaincre les autorités communales et les paroissiens de la nécessité de sa destruction totale. La mise en sécurité définitive du clocher par des techniques éprouvées et bien connues, aurait coûté nettement moins cher que la démolition de l'église, mais le processus était irréversible. Une nouvelle église n'a jamais été reconstruite et l'ensemble architectural de la place Van Meyel est déna-

turé à jamais.

Construite à partir de 1908, l'ancienne église Sainte-Anne de Koekelberg était la dernière église édifiée en style néogothique à Bruxelles. Elle fut démolie en 1985. Elle était remarquable par ses qualités spatiales intérieures, mais aussi par sa façade et son clocher qui conféraient un caractère monumental à la place Van Huffel. Son clocher structurait également la perspective construite, depuis la place Saintelette vers la basilique de Koekelberg, en formant le pendant du clocher de Saint-Rémy de Molenbeek. L'église n'avait jamais reçu la couverture prévue en ardoises naturelles, si bien que, dans les années '70, la toiture provisoire en ardoises artificielles « Eternit » perçait

de toutes parts et que les premières dégradations des décors furent constatées. A partir de ce moment, le mécanisme s'enclencha pour conduire à la démolition de l'édifice. Entre les mesures provisoires de protection prises par la commune plutôt qu'un réel projet de restauration, le choix du curé de cloisonner une partie du transept sud pour y établir une chapelle de semaine, et enfin les rumeurs inquiétantes sur la stabilité générale de l'édifice bien que les résultats des études les aient infirmées, le sort de l'église était déjà scellé. La Commission Royale des Monuments et des Sites, interrogée sur

l'opportunité de classer l'édifice, ne nia pas la valeur de l'église mais renonça à faire une proposition de classement pour ne pas avoir « des morts sur la conscience ». Les chutes de lentilles de terre cuite des briques gélives du clocher emportèrent la décision : le bourgmestre ordonna, en 1985, la démolition de l'église au nom de la sécurité publique, bien que les techniques fussent alors connues pour pallier le problème. Le clocher, à la stabilité soi-disant précaire, résista plusieurs jours à l'assaut des démolisseurs, et finit par s'effondrer dans une direction imprévue, endommageant les immeubles riverains. Une nouvelle église, aux dimensions modestes, a été construite en 1990, ne rendant pas à la place Van Huffel sa monumentalité première.

L'église Saint-Augustin à Forest, construite sur les plans de Guianotte et Watteyne et inaugurée en 1935, connu



Eglise Sainte-Anne de Koekelberg

Photo SLA Bruxelles



Eglise Saint-Augustin de Forest

Photo SLA Bruxelles

en revanche une saga à l'issue heureuse. Chef-d'œuvre de l'Art Déco, cette construction en béton, d'une géométrie sévère, s'élève au centre d'une place circulaire. Neuf rues et avenues convergent vers l'axe de sa tour lanterne, haute de 54 mètres, établie au centre de la nef et éclairant l'espace intérieur par ses splendides verrières. L'église fut mal entretenue. C'est le premier élément du syndrome et, très rapidement, il se dit que le béton souffre d'une mystérieuse pathologie. On craint alors pour sa stabilité. Rien n'est vrai, mais avant même de procéder à la moindre vérification, la Commune envisage la démolition. La réaction de la population et des milieux concernés fut partagée. Le bourgmestre proposa, fin des années '70, d'organiser un référendum qui n'eut pas lieu. Un projet de ligne de métro sortit alors des cartons et prévoyait la construction d'une station à l'emplacement précis de l'église. Celle-ci devait « forcément » être démolie, et un nouveau lieu de culte reconstruit aux frais de la société de transport public. La Commune ne pouvait rêver mieux. Le projet de ligne de métro fut abandonné, et l'église fut classée en 1988. Depuis, elle a été restaurée, à la plus grande satisfaction de tous.

Des chapelles méconnues aux destins divers ...

Réservées à l'usage d'une congrégation religieuse, d'un institut d'enseignement catholique, d'un hôpital ou de toute autre institution communautaire confessionnelle, les chapelles ne sont pas répertoriées et, contrairement aux églises, n'ont jamais fait l'objet d'un recensement exhaustif visant à mettre en évidence leurs valeurs historiques et architecturales. A Bruxelles, leur nombre dépasse largement la soixantaine. Quatorze d'entre elles sont déjà classées. Les autres constituent un patrimoine extrêmement fragile. Les chapelles desservant des congrégations religieuses sont en effet menacées par la diminution des vocations religieuses et le regroupement des communautés qui devient dès lors une nécessité vitale pour certaines congrégations. Les couvents abandonnés sont alors vendus, et leur sort est réglé

par le marché immobilier. Les chapelles dépendant d'instituts d'enseignement peuvent être victimes du déménagement de ceux-ci, cherchant à s'étendre et à se moderniser, ou d'un syndrome comparable à celui subi par les églises — coût important de l'entretien, inadaptation à la liturgie et aux besoins. Si elles ne sont pas démolies, elles sont au mieux transformées en salle de gymnastique ou en locaux polyvalents. Quant aux chapelles dépendant d'hôpitaux ou d'institutions, elles subissent en général les mêmes contraintes.

Le sort des chapelles desservant ou ayant desservi des congrégations religieuses est en général scellé lorsque la congrégation quitte les lieux et vend le couvent. La démolition la plus dramatique intervint en 1975, lorsque fut abattue, sans la moindre autorisation, la superbe chapelle de Scheut, à Anderlecht. Il s'agissait d'un édifice gothique de belle facture datant de la fin du XV^e siècle. La commune ne fit rien pour interrompre les travaux illégaux. Les pierres résultant de la démolition furent vendues comme reliques de la chapelle qui était à l'origine du nom de l'ordre des Pères Scheutistes. D'autres couvents ont fait l'objet d'opérations de « façadisme », tels le couvent des Sœurs de l'Adoration Perpétuelle, rue van Maerlant, à Bruxelles, dont il ne reste que les façades extérieures, les espaces et les décors intérieurs ayant été détruits, ou encore le couvent des Franciscaines, avenue de Tervueren à Woluwé-Saint-Pierre, dont il ne reste que les façades, profondément modifiées. En revanche, quelques chapelles désaffectées ont été réutilisées, telle la chapelle baroque des Brigittines à Bruxelles, classée en 1936, propriété de la ville et abritant aujourd'hui un théâtre au prix de la perte de tous les aménagements intérieurs. Classée après avoir été désertée par les Clarisses de la rue de la Charité à Saint-Josse, la superbe petite chapelle néogothique Sainte-Julienne a été récemment acquise par la Région de Bruxelles-Capitale en vue d'y installer la Commission Royale des Monuments et des Sites. L'affectation est aujourd'hui remise en question, mais la chapelle, chef-d'œuvre de l'architecte Joseph Helleputte, sera conservée.

Quant aux chapelles conventuelles desservant toujours une congrégation religieuse et qui sont également classées (Barnabites à Forest, Dominicains à Bruxelles, Rédemptoristes à Jette et Franciscains à Bruxelles), leur classement peut inciter les congrégations à ne pas se replier sur des sites modernes mais patrimonieusement moins intéressants. L'incitant des subventions peut mettre en concurrence les couvents de construction récente et les implantations historiques, lorsque se pose le choix du regroupement de deux ou plusieurs communautés religieuses. Parmi les œuvres menacées par ce phénomène : le couvent de la rue Traversière à Saint-Josse-ten-Noode et la très intéressante chapelle du Gesù donnant sur la rue Royale, œuvre des

frères Courtens datant des années trente, ou encore l'étonnante chapelle néoromane Notre-Dame des Champs, construite à la fin des années 1940 et attenante au couvent des Franciscains, avenue du Chant d'Oiseau à Woluwé-Saint-Pierre.

Les institutions d'enseignement libre ne sont pas, comme les couvents, menacées de disparition. Elles peuvent cependant déménager ou se moderniser au détriment de leur patrimoine ancien. Peu de déménagements eurent lieu, mais ils furent dramatiques pour le patrimoine. Il suffit d'évoquer le cas de l'Institut du Berlaymont. L'école quittait la rue de la Loi à Bruxelles, pour rejoindre les quartiers ouverts du Brabant wallon. La superbe chapelle néogothique fut démolie dans l'indifférence générale pour faire place au bâtiment symbole de la Communauté Européenne. Des chapelles furent démolies par souci d'économie. C'est ainsi que l'Institut du Sacré-Cœur de Jette laissa, par défaut d'entretien, littéralement pourrir sur pied une très intéressante œuvre néogothique. L'opération évita le classement de l'édifice qui fut démolie, à l'exception d'une chapelle latérale, pour laquelle la procédure de protection finit par aboutir. Cette chapelle, classée, est à l'abandon et pourrit sur pied... Dans le meilleur des cas, les chapelles sont désacralisées et affectées à un autre usage. La chapelle de l'Institut Notre-Dame des Champs, rue Edith Cavell à Uccle, fut transformée en local informatique. Celle de l'Institut Montjoie, dans l'avenue du même nom à Uccle, devint une salle de gymnastique. Faisant l'objet d'un projet de démolition, elle ne fut pas intégrée aux mesures de protection dont l'Institut bénéficie depuis 1988. Si au total, quatre chapelles ont été comprises dans le classement de l'institut d'enseignement dont elles dépendent (Institut Saint-Stanislas à Etterbeek, Institut de la Sainte-Famille à Schaerbeek, Institut du Sacré-Cœur à Woluwé-Saint-Lambert et Institut Saint-Jean Berckmans à Bruxelles), bien d'autres mériteraient une attention toute particulière, telle l'impressionnante chapelle néoromane du Collège Saint-Michel à Etterbeek. Mais avant tout, au vu du nombre important de d'instituts d'enseignement confessionnel que compte la Région de Bruxelles-Capitale, un inventaire exhaustif doit être dressé.

Les chapelles dépendant d'hôpitaux, de cliniques ou d'institutions charitables n'ont plus, de nos jours, l'importance qu'on leur donnait il y a moins d'un siècle encore. La plus ancienne chapelle de ce type est certainement celle de l'Hospice Pacheco, place du Grand-Hospice à Bruxelles. Construite en 1821 par l'architecte Partoes, elle est aujourd'hui désaffectée mais bien conservée. Elle ne bénéficie d'aucune mesure de protection, l'hospice n'étant classé que pour ses façades et ses toitures. De dimensions modestes, elle n'a rien en commun avec l'impressionnante chapelle construite par le même architecte pour l'hôpital Saint-Jean,

au boulevard du Botanique. L'ensemble a disparu en 1951 pour faire place à la Jonction. Plus près de nous, mais tout aussi regrettable fut la démolition de l'ancien Hôpital militaire, rue du Trône à Ixelles, entraînant la disparition de la superbe petite chapelle néogothique au centre du dispositif hospitalier. Également néogothique, la chapelle de l'Oeuvre du Calvaire, chaussée de Wavre à Ixelles, fut protégée en 1999. Après avoir été laissé à l'abandon pendant des années, l'ensemble hospitalier fut racheté par un institut d'enseignement et réaffecté d'une manière lourde et intempestive, peu respectueuse des valeurs intrinsèques des constructions existantes. La chapelle de l'hôpital Brugmann à Bruxelles-Laeken, conçue par Horta, est également désaffectée et classée, mais fait en revanche l'objet d'un projet de réutilisation intelligent et respectueux de l'œuvre primitive. En dehors de ces quelques exemples, il reste peu de chose à dire. Bien sûr, un inventaire exhaustif des œuvres restantes n'a jamais été dressé, mais il serait de faible volume en regard de celui des œuvres disparues.

Et le multiculturalisme ?

Quant aux autres cultes reconnus, plus que pour les lieux de culte catholiques, leur méconnaissance est évidente et explique le peu - voire l'absence - de reconnaissance de leur valeur patrimoniale. Pensons à l'intéressante église protestante construite dans le courant des années soixante sur la Place du Nouveau Marché aux Grains ou à l'église Anglicane néogothique de la rue Capitaine Crespel à Ixelles. Que dire enfin des lieux de culte musulmans, dont la multiplication fait écho aux vagues successives d'immigrants du Maghreb, de Turquie ou d'Afrique sub-saharienne. Si l'inventaire patrimonial des mosquées existantes n'a jamais été dressé, il faut en outre préciser qu'aucune d'entre elles n'abrite des communautés reconnues, privant ces lieux de l'aide des pouvoirs publics en vue de leur entretien et de leur conservation. Seule la Grande Mosquée de Bruxelles bénéficie de cette aide. Elle est installée dans le bâtiment abritant anciennement le « Panorama du Caire » construit pour l'exposition universelle de 1880, dans le parc du Cinquantenaire, transformé en mosquée dans le courant des années quatre-vingt, grâce à l'apport financier de l'Arabie Saoudite. Le parc du Cinquantenaire étant classé comme site, la Grande Mosquée bénéficie dès lors de cette protection pour ce qui concerne l'aspect de ses façades et toitures.

André Loits
Ingénieur principal à la Direction
des Monuments et des Sites
Région de Bruxelles-Capitale

A CONSULTER ...

Licenciée en Histoire de l'Université de Liège, Mlle Dury a effectué en 2004, dans le cadre d'un D.E.S. interuniversitaire en "Etude et gestion du patrimoine culturel", un stage au sein de l'a.s.b.l. Culture, Héritage & Développement International (C.H.E.D.I.), sous la direction de Jean-Louis Luxen. Il lui a été demandé de dresser un état des lieux du patrimoine religieux immobilier et mobilier en Région wallonne, notamment en abordant la question de la situation juridique. En Région wallonne, comme dans le reste de la Belgique ou en France, un bon tiers des édifices classés relève du patrimoine religieux (public ou privé) ou du patrimoine d'origine religieuse. En effet, on compte 708 monuments religieux classés, soit le quart des 2800 biens classés. Or, ces biens sont menacés. Le rapport conclut sur dix recommandations se dégageant de l'enquête et des nombreux entretiens qui l'ont éclairée. Mlle Dury est également membre du GRAvE (Groupe de Réflexion sur l'Avenir des Eglises).

LA CHAPELLE DU COLLÈGE NOTRE-DAME À BASSE-WAVRE - CENTRE MULTIMÉDIA

Construite en 1912, la chapelle néogothique fait partie du collège Notre-Dame. Ce collège est issu d'un petit séminaire qui avait lui-même pris la place d'un ancien prieuré bénédictin fondé vers 1095 par l'Abbaye d'Afflighem, sur une propriété concédée en 1086 par le comte Henri III de Louvain.

Après avoir été au centre de la vie de l'établissement, la chapelle a progressivement perdu sa destination jusqu'à être tout à fait désaffectée au début des années 70.

Différentes pistes ont été envisagées depuis, de la destruction pure et simple à l'aménagement d'un maximum de locaux par le cloisonnement systématique des volumes. En 1998, la question revient à l'ordre du jour et, en concertation avec un bureau d'architectes et d'ingénieurs (Ar&A, P. Disneur, N. Mertens, D. Orties, M. Verhaeghe), on réfléchit à une nouvelle utilisation des espaces. Les nécessités de l'école ont évolué, de même que la manière d'envisager le patrimoine. Un autre projet prend forme, celui de créer un centre multimédia sur trois niveaux : salle de lecture au rez-de-chaussée, rangement des livres et locaux de travail sur un premier plateau conçu comme une mezzanine pour garder une ouverture centrale, outils informatiques sous la voûte. Cette conception intègre le sens premier de l'édifice, et remet en évidence les lignes de force de l'architecture. L'organisation des plateaux en béton, appuyés sur des piliers quasi indépendants des murs porteurs, permet de conserver et recréer des perspectives verticales.

Ce rapport a déjà fait l'objet de plusieurs exposés et articles dont les références peuvent être demandées à la coordination du bulletin.

J. DURY, *La gestion du patrimoine religieux. Aperçu de la situation en Région wallonne*, CHEDI, 2004, 129 p. Ce rapport peut être obtenu en version électronique sur demande à l'adresse suivante : C.H.E.D.I.-B.G.P., 5, Molenbeek, B-1080 Bruxelles ou par courriel : luxen@cfwb.be.

Voyez aussi :

C. SIMONIS, *Vivre nos lieux de culte autrement*, Université catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, 1999-2000.

M. MUSELLE, *Une vie nouvelle pour les églises, la réaffectation des lieux de culte catholique en Wallonie*, Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, 1999-2000.



Photo M.C.

Vue de l'intérieur de la chapelle du Collège Notre-Dame de Basse-Wavre

Un ensemble très complet de vitraux d'Edouard Steyaert, achevé en 1921, est sauvegardé et restauré. L'entreprise a visé la réalisation d'un triple objectif : mettre en place un outil pédagogique moderne, s'inscrire dans un projet architectural et préserver un patrimoine initialement à vocation culturelle.

Danielle Maloens
Historienne
Directrice du collège Notre-Dame de Basse-Wavre

VIE ASSOCIATIVE - CHIREL BW

Le Comité d'Histoire Religieuse du Brabant wallon (CHIREL BW) est une association fondée en 1983 dans le but de sauvegarder les traces du passé religieux du Brabant wallon. Structurée en asbl dès 1986, elle regroupe une vingtaine de comités locaux qui, in situ, poursuivent les objectifs de l'association : inventaires d'archives, de mobilier, de monuments funéraires, ... ; recherches, publications, diffusion par des expositions, colloques, balades ... Elle édite depuis 1987 une publication trimestrielle : *la Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon* (dans laquelle les actes des colloques sont publiés) et une série de Cahiers.

Préoccupés au départ par les dangers pesant sur les archives paroissiales, les membres du CHIREL BW ont également réagi face aux menaces pesant sur le patrimoine immobilier et mobilier des paroisses. Une grille d'inventaire du mobilier a été élaborée ; un colloque basé sur une enquête dans les paroisses s'est intéressé aux saints et cultes des saints en Brabant wallon (1995). Les cures et vicairies, bâtiments mis à la disposition des ministres du culte, firent l'objet d'un colloque en 1997. Des journées portes ouvertes dans les églises permettent régulièrement au public de se rendre compte de la richesse du patrimoine local mais aussi des difficultés rencontrées pour le maintenir en bon état de conservation.

Deux emplois subsidiés par le ministère de la Région wallonne (Direction Emploi - APE) permettent à l'association de poursuivre ces objectifs d'étude et de promotion du patrimoine. Le CHIREL BW a la chance de participer depuis 2004 à un projet de valorisation du patrimoine du canton de Jodoigne, dans le cadre de subside européens Leader+. L'asbl détient l'agrégation pour délivrer des attestations d'exonération fiscale pour les dons. La Province du Brabant wallon, le ministère de la Communauté Française (lecture publique) et le Commissariat général au Tourisme soutiennent les activités du CHIREL BW. L'asbl travaille également en synergie avec l'Entente des Cercles d'Histoire et d'Archéologie du Roman País (ECHARP) et l'asbl Wallonia Nostra.

Contact :
Marie-Astrid Collet
Chaussée de Bruxelles, 65a à 1300 Wavre
Tél. : 010 23 52 79
Courriel : archives@bw.catho.be
<http://www.chirel.be>

L'IPW ET LE PATRIMOINE RELIGIEUX WALLON

Au nombre des biens inscrits sur la liste de l'Institut du Patrimoine wallon, figurent plusieurs édifices religieux dont la réaffectation pose question. C'est le cas de l'ancienne église Saint-Martin de Frizet, de l'église Saint-Rémy à Landenne, de la chapelle Saint-Roch à Perwez, de la chapelle Notre-Dame du Marché à Jodoigne ainsi que de l'église Sainte-Marie Madeleine à Tournai. Le dossier de la chapelle Sainte-Apolline à Wartet (Prov. de Namur) a récemment connu une évolution positive ouvrant la voie à sa sauvegarde. Attendant au château-ferme voisin et inscrite sur la liste des bâtiments confiés à l'Institut du Patrimoine wallon depuis 1999, cette chapelle a fait l'objet de travaux de consolidation et de mise en valeur des stèles funéraires, complé-

tés par la pose de panneaux d'interprétation. Cet oratoire en moellons de grès et de pierre de taille calcaire, formé d'une seule nef ouverte sur une abside semi-circulaire, construit en deux phases, était dans un état de délabrement important, ayant perdu depuis plusieurs années sa couverture et sa charpente datée par analyse dendrochronologique des années 1632-33. L'élaboration de ce projet a été confiée au bureau des architectes associés A. Dupont, J.L. Vanden Eynde, O. De Sorgher et N. Gyömorey, qui ont été confrontés en premier lieu à la difficulté de mener à bien les investigations nécessaires au projet, vu l'abondance de la végétation et d'importants décombres.



Photo I.P.W.

Vue de la chapelle Saint-Apolline à Wartet

Soucieux de l'avenir de ce monument après sa restauration et en accord avec les propriétaires, la famille de Grünne, l'Institut a initié deux autres projets. Le premier a abouti à la conclusion d'une convention tri-partite entre la Ville de Namur, la société des Dolomies (actuelle propriétaire du château-ferme et des abords) et la famille de Grünne, confiant à la Ville de Namur le soin d'entretenir les abords immédiats de la chapelle et de son cimetière situé à l'arrière de l'édifice. C'est dans ce cadre qu'une clôture en charme a été érigée autour du chêne ancestral situé à l'avant de la chapelle. Le second projet a eu pour objectif la sauvegarde du chêne grâce à une campagne de soins. La société des Dolomies, propriétaire du terrain sur lequel est implanté le chêne, a obtenu de la Région les subsides nécessaires dans le cadre d'une opération de revalorisation du petit patrimoine populaire wallon. L'Institut poursuit ses recherches pour tenter une véritable réaffectation du bien. L'ensemble de cette opération aura toutefois permis d'assurer à ce petit édifice une sauvegarde à long terme grâce à la bonne volonté et la collaboration de différents acteurs. Il devrait en être de même bientôt pour plusieurs autres édifices religieux inscrits sur la liste de l'Institut du Patrimoine wallon.

ICOMOS

Wallonie - Bruxelles

Présidente :

Brigitte Libois

Secrétariat :

Michèle Callut

Rue de l'Ecluse, 22

6000 Charleroi

Tél. +32 (0)71 65 49 19

Fax. +32 (0)71 65 49 11

m.callut@mrw.wallonie.be

Bulletin de liaison :

Editeur responsable : Brigitte Libois

Comité de lecture: Anne Bosson, Michèle

Callut, Stéphane Demeter, Anne Van Loo

Coordination : Jean-Sébastien Misson

js.misson@myrealbox.com

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).

La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.

Ce bulletin est publié avec l'aide de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Catherine Matthys
Première Attachée - Institut du Patrimoine wallon
Chapelle Sainte-Apolline
Grand-Rue 9 à 5024 Wartet (Marche-les-Dames)